

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 613-2026

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, a adopté le règlement numéro 613-2026 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 613-2026 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 495-2015, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 497-2015, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 498-2015 AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 499-2015

Le règlement 613-2026 a reçu son certificat de conformité de la MRC de Portneuf en date du 18 juin 2026.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 22^E JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.

La greffière adjointe,

Nicole Richard